

Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/16-701-955 du 18/04/2016

ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADEMIQUE COMPETENTE A L'EGARD DES SECRETAIRES ADMINISTRATIFS DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Référence : article 9 du décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires

Destinataires: Mesdames et Messieurs les commissaires paritaires SAENES - Tous publics

Dossier suivi par : Mme YAGUES, secrétariat de division tel. : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr - fax : 04 42 91 70 06

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après l'arrêté rectoral portant actualisation de la commission administrative paritaire académique concernant le corps des SAENES géré par la DIEPAT, pour ce qui concerne les représentants du personnel.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Mialy VIALLET, Directrice des Relations et des Ressources Humaines





Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

Rectorat

Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

> Secrétariat de division 2016-saenespers

Place Lucien Paye 13621 Aix-en-Provence cedex 1 **VU** le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment son article 9

VU l'arrêté rectoral en date du 15 décembre 2014 publié au bulletin académique spécial n° 302 du 19 janvier 2015 portant désignation des représentants du personnel à la CAPA des secrétaires d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

CONSIDERANT la démission de son mandat de commissaire paritaire de Monsieur LE BOZEC Patrice en date du 21 mars 2016,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Sont désignés en qualité de **représentants du personnel** à la commission administrative paritaire académique des :

Suppléants - Mme MOURTON Joëlle - Mme NOBILE Angèle
l migels
4
- Mme LANZI-ESCALONA Melina
- M. EUGENE Jean-Pierre
- Mme THEVENET Carole
- Mme ABDEDOU Nadia

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet au 22 mars 2016

Aix-en-Provence, le 22 mars 2016

Bernard BEIGNIER